



HÔTEL DE VILLE

Direction Générale
N° Tél. : 01.69.48.76.68
N/Réf : NDA/BP

DÉCISION N° 2011/105

OBJET : Marché sur procédure adaptée relatif à la fourniture, livraison et installation de la cuisine de la brasserie du centre éducatif et culturel conclu avec la S.A.R.L. C.P.C.I.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 7 avril 2008, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du Code Général des collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 16 octobre 2008, 25 juin 2009 et 17 décembre 2009 complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de souscription d'ouvertures de crédit de trésorerie,

VU le Code des Marchés Publics, notamment l'article 28,

CONSIDERANT que la Commune a lancé un marché sur procédure adaptée relatif à la fourniture, livraison et installation de la cuisine de la brasserie du centre éducatif et culturel,

CONSIDERANT que le montant estimé des prestations (122.760,00 € H.T) étant inférieur au seuil des 193.000 € H.T, le représentant de la personne publique a lancé une procédure adaptée,

CONSIDERANT que l'avis d'appel public à la concurrence a été adressé pour insertion au BOAMP le 8 avril 2011 sous le n° 11-83224 et sur le site e-marchespublics.com (profil acheteur) sous le n° 129512; que la date limite de réception des offres a été fixée au 6 mai 2011 à 16h00 et que six sociétés se sont faites connaître dans les délais impartis,

CONSIDERANT que lors de la séance du 9 mai 2011, le représentant de la personne publique a procédé à l'ouverture des plis à l'enregistrement des candidatures et des offres,

CONSIDERANT que les six offres, ont été déclarées recevables et confiées au cabinet d'étude BECP, dûment mandaté, en tenant compte des critères de choix énoncés infra et leur pondération :

Accusé de réception en préfecture	
094.724.594.884 / 01.10620-2011-105-AU	Pondération de l'offre (pondération: 60 %) : appréciée sur la base d'un mémoire technique
	Prix des prestations (pondération 40 %) :
Date de signature : 01/06/2011	
Date de réception : 21/06/2011	



CONSIDERANT qu'après analyse, les offres de trois candidats ont été déclarées non conformes aux demandes du CCTP et n'ont donc pas fait l'objet de classement,

CONSIDERANT que dans le cadre de la négociation, il a été demandé, par courriels et/ou télécopies du 10 juin 2011, aux trois sociétés de communiquer au représentant de la personne publique leur meilleure offre de prix avant le 15 juin 2011 à 15h00,

CONSIDERANT que les trois sociétés ont répondu dans les délais impartis,

CONSIDERANT qu'au regard des critères de pondération et du rapport d'analyse des offres, il ressort que l'offre de la société CPCI est la mieux-disante,

DECIDE

D'APPROUVER et de SIGNER le marché relatif à la fourniture, livraison et installation de la cuisine de la brasserie du centre éducatif et culturel avec la société CPCI SARL, sise 9A rue de la garenne, 91230 MONTGERON, représentée par Monsieur COREMAT Didier, directeur Commercial

DIT que le marché prendra la forme d'un marché à prix global et forfaitaire


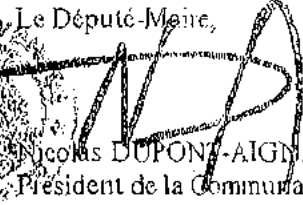
DIT que le montant du marché, au titre de la solution de base, s'élève à 77 874.01 € H.T.

DIT que le marché prendra effet à compter de sa notification,

DIT que le délai d'exécution du marché comprend une période de préparation de 30 jours à compter de l'ordre de service et une période de 7 semaines pour la fourniture et l'installation des matériels,

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la Commune.

Fait à Yerres, le 20 juin 2011

 Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres